

donc pas plus permis de répudier un seul précepte de la doctrine des Apôtres, que de rejeter quoique ce fut de la doctrine de J.-C. lui-même.

Les Apôtres étant partis, prêchèrent partout, le Seigneur coopérant avec eux et confirmant leur parole par les miracles qui l'accompagnaient. De quelle parole s'agit-il ? De celle, évidemment, qui embrasse tout ce qu'ils avaient appris eux-mêmes de leur Maître ; car ils attestent publiquement, qu'il leur est impossible de taire quoi que ce soit de ce qu'ils ont vu et entendu.

Il est donc évident que le magistère authentique et vivant de sa doctrine a été confié aux apôtres par J.-C.

Ce magistère est perpétué dans leurs successeurs.

La mission des apôtres n'était pas de nature à pouvoir périr avec la personne même des apôtres, ou disparaître avec le temps, car c'était une mission publique et instituée pour le salut du genre humain. De plus, dans l'accomplissement de cette mission, il a promis d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Sur quoi S. Jérôme écrit : Celui qui promet d'être avec ses disciples jusqu'à la consommation des siècles montre par là que ses disciples vivront toujours " . . . Comment cela eût-il pu se réaliser dans les seuls apôtres, que leur condition d'hommes assujettissait à la loi suprême de la mort ? La Providence divine avait donc réglé que le magistère institué par Jésus-Christ durerait toujours. De fait, il a passé comme de main en main dans la suite des temps.

Les apôtres, en effet, consacrèrent des évêques et désignèrent nominativement ceux qui devaient être leurs successeurs immédiats dans le *ministère de la parole*. Bien plus, ils ordonnèrent à leurs successeurs de choisir eux-mêmes des hommes préparés à cette fonction, de les revêtir de la même autorité, et de leur confier à leur tour la mission d'enseigner. " Toi donc, o mon fils, ce que tu as entendu de moi devant un grand nombre de témoins, confie le à des hommes fidèles, qui sont eux-mêmes capables d'en instruire les autres. "

Il est donc vrai que de même que Jésus-Christ a été envoyé par Dieu, et les apôtres par Jésus-Christ, de même les évêques et tous ceux qui ont succédé aux apôtres, ont été envoyés par les apôtres.

Il en résulte donc que d'une façon permanente subsiste d'une part, la mission constante et immuable d'enseigner tout ce que